

POLITIQUE DE RÉSERVATION CHALET 2018

- Pour tout type de séjour EN CHALET, un dépôt de 50 % du montant de la réservation avant taxes, plus les frais de réservation, est exigible au moment de la réservation.
- Pour les réservations faites sur place, le montant de la facture peut être acquitté en argent, par carte de débit ou de crédit Visa ou MasterCard.

FRAIS DE MODIFICATION

Le transfert d'une réservation ou la modification d'un séjour est possible moyennant des frais d'administration de dix dollars plus les taxes (10 \$ + Tx) par séjour ainsi que les frais de service seront conservés.

Par contre, si ce transfert est effectué à moins de 48 heures du début du séjour antérieur, une pénalité d'un montant équivalent à la valeur d'une nuitée sera retenue comme compensation.

POLITIQUE D'ANNULATION CHALET 2018

Aucun remboursement ne sera accordé à un locataire de chalet qui quitte avant la fin du séjour.

Aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué à un locataire de chalet pour une annulation dans les soixante (60) jours précédant la date de réservation.

Des frais d'administration de 35 \$ plus taxes et frais de service seront retenus sur les remboursements effectués soixante (60) jours et plus avant la date de réservation.

Le locataire est responsable de la propreté du chalet, de l'inventaire matériel du chalet et du comportement des personnes qui l'accompagnent pendant la durée du séjour. Il doit respecter les lieux et les règlements et laisser le chalet dans un état acceptable à son départ.

Un minimum de 25 \$ jusqu'à un maximum de 65 \$ peut être facturé pour tout bris ou perte de matériels, d'équipements, de mobiliers ou de fournitures survenues pendant le séjour, incluant des frais de désinfection.

En cas de décès ou de maladie grave :

L'acompte pourra être remboursé, sur présentation d'une preuve justificative, sauf les frais d'administration de dix dollars plus les taxes (10 \$ + Tx) par séjour ainsi que les frais de service seront conservés.